

POUVOIR EN SAISIE IMMOBILIERE

La SA SPP CARREFOUR AU CAPITAL DE 145 000 000 Frs DONT LE SIEGE SOCIAL EST 01, PLACE COPERNIC 91051 EVRY CEDEX.

La SA CETELEM AU CAPITAL DE 449 967 720 Frs DONT LE SIEGE EST 05, AVENUE KLEBER 75016 PARIS.

LA SA ATHENA BANQUE AU CAPITAL DE 99 825 000 Frs DONT LE SIEGE SOCIAL EST 33 AVENUE DU MAINE 75006 PARIS.

REPRESENTEES PAR NEUILLY CONTENTIEUX GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE REGI PAR L'ORDONNANCE DU 23.09.1967, AU CAPITAL DE 30 000 EUROS, INSCRITE AU RCS NANTERRE SOUS LE NUMERO C 340 103 167 DONT LE SIEGE SOCIAL EST 20, AVENUE GEORGES POMPIDOU 92595 LEVALLOIS PERRET AGISSANT POURSUITES ET DILIGENCES DE SON REPRESENTANT LEGAL DOMICILIE EN SES BUREAUX 09 BOULEVARD SARRAIL 34000 MONTPELLIER.

Donnent par les présentes pouvoir à la SCP PRIAT-COTTIN-LOPEZ, Huissiers de Justice à la résidence de TOULOUSE

De, pour eux et en son nom à la saisie :

Des droits immobiliers sis commune de SAINT ORENS DE GAMEVILLE, 02 rue de la Forge et cadastré SECTION E N°1622 pour une contenance de 7a 41ca et lieu dit "Plaine du Bousquet", cadastré SECTION E N°2511 pour une contenance de 9a 20ca

Appartenant à :

- Monsieur André LABORIE, né le 20 mai 1956, domicilié 02 rue de la Forge 31 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
- Madame Suzette Marie José PAGES née à ALOS (Ariège) le 28 août 1953, mariée avec Monsieur André LABORIE sans contrat à MURET le 8 août 1981

Et ce, en vertu de :

SPP
Jugement du Tribunal d'Instance de TOULOUSE
du 10 février 1995 RGN° 4762/94

SPP
Jugement du Tribunal d'Instance de TOULOUSE
du 10 février 1995 RGN° 4763/94

CETELEM
Jugement du Tribunal d'Instance de TOULOUSE
du 26 janvier 1995 RGN° 4654/94

CETELEM
Jugement du Tribunal d'Instance de TOULOUSE

du 26 janvier 1995 RGN° 4655/94
ATHENA BANQUE
Jugement du Tribunal d'Instance de TOULOUSE
du 9 février 1995 RGN° 4759/94

A cet effet, de dresser tout acte de poursuite de son Ministère, constitué Maître Bernard MUSQUI pour Avocat, demeurant 20 rue du Périgord TOULOUSE, à l'effet d'occuper pour la SA SPP CARREFOUR, la S CETELEM et la SA ATHENA BANQUE, sur ladite saisie et être domicile au cabinet de Maître Bernard MUSQUI, requérir tous extraits publications, mentions et états, passer et signer tous actes, convertir la saisie en vente volontaire, se substituer telle personne de son choix aux fins des présentes, s'il y a lieu et généralement fait tout ce qui sera nécessaire pour parvenir à l'expropriation dudit immeuble promettant avec ratification.

FAIT A *Levallois Perret*
LE 9/9/2001

" *Bon pour pouvoir en saisie immobilière*"

[Signature]
"Bon pour pouvoir en saisie immobilière"